



LES PLUS-VALUES MOBILIÈRES PRIVÉES

Mise à jour le 06/2018

QUELQUES RAPPELS...

Montant des abattements pour une durée de détention

ABATTEMENT «GÉNÉRAL»	
Durée de détention	% d'abattement
< 2 ans	0%
> 2 ans et < 8 ans	50%
> 8 ans	65%
ABATTEMENT «RENFORCÉ»	
Durée de détention	% d'abattement
< 1 an	0%
> 1 an et < 4 ANS	50%
> 4 ans et < 8 ans	65%
> 8 ans	85%

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus reste due sur le montant de la plus-value avant abattements (si le revenu fiscal de référence du cédant imposé seul excède 250 000 €, ou 500 000 € s'il est soumis à imposition commune).

Règles (impératives) d'imputation des moins-values

1. Imputation des moins-values de l'année avant l'imputation des moins-values restant à reporter au titre des 10 années antérieures
2. Sur les plus-values de l'année avant abattements pour durée de détention
3. Si solde positif : imputation des moins-values subies au cours des 10 années antérieures, puis des abattements pour durée de détention
4. Si solde négatif : imputable sur les plus-values des 10 années suivantes.

Vos experts Soficom sont à votre disposition pour vous aider à respecter vos obligations et maîtriser vos risques.
Pour tout contact :

02 31 46 72 72



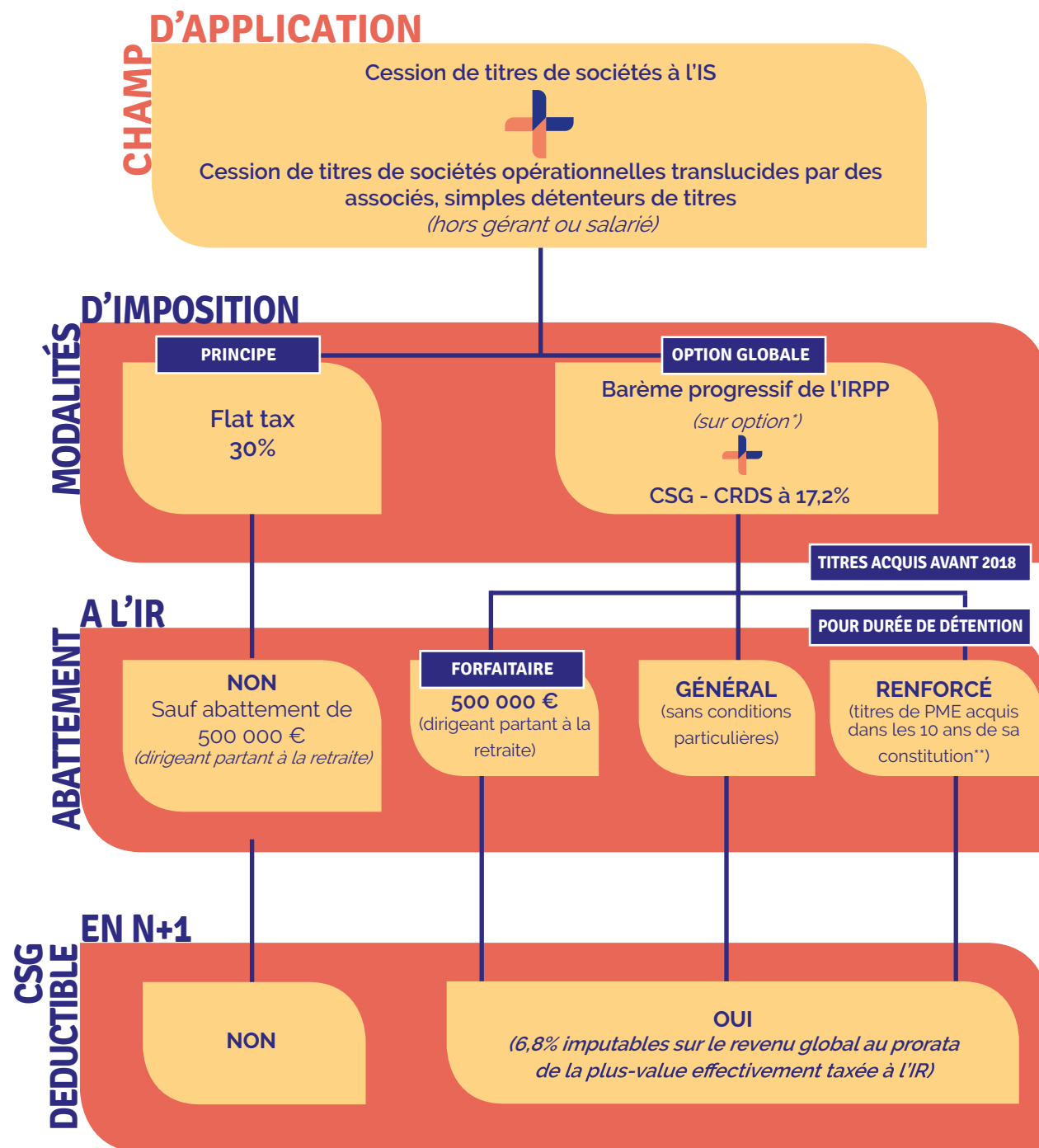
contact@soficomsa.com

26 avenue de Thiès - BP 85003 - 14076 CAEN Cedex 5
www.soficom.com



SOFICOM
WALTER FRANCE

QUELLE TAXATION POUR UNE CESSION DE TITRES ?



*L'option pour le barème progressif (annuelle et effectuée dans la déclaration de revenus) étant globale, elle inclut tous les revenus entrant potentiellement dans le champ d'application de la flat tax. Ainsi par exemple, une option en faveur d'une imposition au barème progressif pris en matière de plus-value engloberait également des dividendes qui auraient été perçus au titre de la même année.

**La constitution de la société dont les titres sont cédés doit correspondre à une création d'entreprise stricto sensu, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas pouvoir être envisagée comme étant le prolongement d'une activité préexistante (notamment lorsqu'elle a acquis un fonds de commerce via un achat).